

vendredi 18 septembre 2009

**Comité syndical  
du lundi 7 septembre 2009, 17 h 30  
COMPTE RENDU**

**Membres titulaires présents à la séance :**

Paul MINSSIEUX – Jean-Marc PECOLLET – Olivier MARTEL – Maurice GUERRIERI – Michel OZIOL – Michel RUBAN – Daniel DELABRE – Bernard SERVANIN – Françoise GAUQUELIN – Jean-Louis GERGAUD – Alain CORBIERE – Christian FROMONT – Gérard FAURAT – Claude LASCOMBE – Jean-Paul CLEMENT – Gérard GRANGE – Danièle MORRETTON – Charles JULLIAN – Christian COSTA – Gérard GRANADOS.

**Membres suppléants présents à la séance participants aux votes :**

Pascal BRUCHON.

**Membres suppléants présents à la séance ne participant pas aux votes :**

Daniel VAUGE – Bernard CHATAIN.

**Membre titulaire excusé ayant donné pouvoir : -/-**

**Membre titulaire excusé à la séance :**

André DARTOIS.

**Membre suppléant excusé à la séance :**

Michel BONNARD.

**Membres titulaires absents à la séance :**

Christian GALLET – Pierre THIZY – Max OLLAGNIER – Serge GRANJON – Alain BADOIL.

**Membres suppléants absents à la séance :**

Martine RIBEYRE – Martine LALAUZE – Michel NAVISE – Paul ROCHEFORT – Pierre PERROUD – Michel GAUDIN – Brigitte D'ANIELLO ROSA – René BALME – Catherine DI FOLCO – Catherine MURAT – Georges GLAS – Thierry BADEL – François DIAZ – Roland MONTSERRET – Marius BESSON – Gérard AUFRAY – Yves GAVAULT – Françoise BLANVILLAIN – Marc MIOTTO – Roger VIVERT – Lorraine BOYER – Guy LHOPITAL.

**Techniciens présents :**

Stéphanie SPACAGNA – Christelle FARGEAS – Sébastien LAURENT – Frédéric MARGOTAT.  
Geneviève AUDUREAU.

**Technicien absent :**

Agnès TOURENQ.

•••••

## **Ordre du Jour :**

- Adoption du compte-rendu du 22 juin 2009,
- Information sur les emprunts réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président,
- Demande de subvention pour les études préalables au second contrat de rivière du Garon,
- Décision Modificative n°1,
- Point sur les travaux,
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, M. Minssieux ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

### **1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 22 juin 2009 :**

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 22 juin 2009.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

**Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité du 22 juin 2009.**

### **2. Informations sur les emprunts réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président :**

*Déroulement distribué en séance et envoyé aux élus absents en pièce jointe à ce compte rendu.  
(voir diapo n°2)*

M. Minssieux donne la parole à M. Servanin qui précise que l'emprunt de 470 000 € prévu au budget pour les travaux de protection contre les crues a été réalisé auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 4.28 %. Dans le plan de financement des travaux de protections locales, le syndicat avait prévu un emprunt sur 30 ans, mais en raison de la valeur des taux, le SMAGGA a opté pour un emprunt sur 20 ans en gardant une annuité proche de celle qui était prévue au budget.

Pour l'emprunt de 120 000 € qui sert à financer les programmes suivants : restauration de berges, études préalables au 2<sup>nd</sup> contrat de rivière, travaux sur Thurins, griffage des atterrissements, le Crédit Agricole a fait une offre très intéressante avec un taux à 3 % sur 5 ans.

Le renouvellement de la ligne de trésorerie a été fait auprès du Crédit Mutuel aux conditions T4M + 1 point avec une commission d'engagement forfaitaire de 300 €

### **3. Demande de subvention pour les études préalables au second contrat de rivière du Garon :**

*(voir diapo 3)*

Mme Spacagna rappelle que dans le cadre de la préparation du second contrat de rivière, cinq études préalables sont à engager, pour lesquelles des subventions sont possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et de la Région Rhône-Alpes. Sur les cinq études prévues, trois seront engagées en 2009 :

- Etude des pollutions agricoles et phytosanitaires sur le bassin versant du Garon,
- Etude des pollutions domestiques, industrielles et urbaines sur le bassin versant du Garon,
- Etude globale de gestion quantitative des ressources en eau sur le bassin versant du Garon (volumes prélevables).

Pour les deux premières études, les cahiers des charges ont été validés en début d'été et les consultations ont été lancées.

Pour la troisième, le cahier des charges est prêt mais il manque les remarques que doit faire la DIREN. La consultation devrait être lancée fin septembre.

Le montant prévisionnel des deux premières études est de 75 000 € HT chacune (pour 55 000 € prévus au départ). Le coût plus élevé s'explique, pour l'étude des pollutions agricoles et phytosanitaires, par la nécessité de réaliser quatre campagnes de suivi.

Le montant prévisionnel de l'étude de gestion quantitative des volumes prélevables est de 70 000 € HT.

Dans le cadre de son 9<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau peut intervenir sur ces études aux taux de 50 % sur les études de pollutions et au taux de 80 % sur l'étude de gestion quantitative.

La Région peut participer à hauteur de 20 %, peut être un peu plus car l'aide doit rester dans la limite d'un montant global de 60 000 € pour les cinq études préalables du contrat de rivière du Garon.

En ce qui concerne la quatrième étude (Schéma directeur des eaux pluviales), le cahier des charges n'est pas encore réalisé. Celui de la cinquième étude (Indicateurs de l'état initial et final) est prévu pour 2010. Le plan de communication sera réalisé en interne par M. Laurent.

M. Minssieux propose aux délégués d'approuver la demande de subvention pour le financement des trois premières études préalables au second contrat de rivière du Garon, à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse et au Conseil Régional Rhône-Alpes, telle que présentée.

**Adoption à l'unanimité de la délibération approuvant la demande de subvention à formuler pour le financement des trois premières études préalables au second contrat de rivière du Garon, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et du Conseil Régional Rhône-Alpes.**

#### **4. Décision Modificative n°1 :**

*(Voir diapo 4)*

*Ce projet de D.M. a été envoyé à tous les délégués.*

M. Servanin rappelle qu'il a été budgété en dépenses imprévues la somme d'environ 51 000 € ; il est proposé de faire une diminution de crédit de 24 862.88 € sur cette ligne budgétaire afin de financer les opérations d'investissements. Deux nouveaux programmes sont créés et celui de restauration de berges est augmenté pour un montant de 15 000 € TTC. Ce dernier bénéficie d'une subvention du département du Rhône, d'où une recette en parallèle de 3 637.12 €.

Mme Spacagna et M. Margotat donnent quelques explications aux élus sur les trois opérations concernées par cette DM *(voir diapo 7)*.

M. Margotat explique que, suite aux crues, des chantiers d'abattage non prévus ont dû être réalisés en début d'année et que 15 000 € supplémentaires sont nécessaires afin de boucler le programme de restauration/entretien 2009.

- Seuil à Saint Martin en Haut, sur le ruisseau la Ratonnière : il existe à cet endroit un seuil infranchissable pour la faune piscicole. Ce petit chantier consistera en la pose d'un dalot carré permettant le passage pour l'agriculteur et la franchissabilité piscicole. Le chemin ayant été emporté lors de la crue de novembre 2008, c'est la commune qui prendra en charge sa réfection.
- Aménagement du ruisseau Chassagne à Thurins : suite aux inondations de novembre 2008 et pour réaménager l'exutoire au Garon, pose d'une grille complémentaire pour améliorer l'absorption des débordements du ruisseau. Cet aménagement a été réalisé en août. Une étude sera à conduire pour le réaménagement de la confluence Chassagne/Garon car d'éventuels travaux nécessiteront un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau.

M. Minssieux demande à l'assemblée d'approuver la Décision Modificative n°1, telle que présentée.

**Adoption à l'unanimité de la Décision Modificative n°1**

## 5. Point sur les travaux en cours :

(Voir diapo 5)

- Travaux de protections locales contre les crues : Mme Spacagna rappelle que deux tranches sont à réaliser sur le programme 2009 :
  - Tranche 1 : Le Mornantet à Givors, dans le prolongement de la Cité du Garon : bon de commande passé en juillet pour 146 000 €. Les batardeaux (20 000 € en plus) seront finalisés fin octobre. Malgré un arrêt des travaux en raison d'orages, ceux-ci se poursuivent actuellement.
  - Tranche 7 : Le Garon à Brignais, secteur Garonette : presque toutes les conventions avec les riverains ont été signées et le démarrage est prévu sous quinzaine. Prévisionnel prévu : 650 797 € mais le bon de commande en préparation s'élèvera finalement à 669 817 € dont 22 996 € de plus-value à la charge de la commune de Brignais (projet de sentier en bord du Garon et remplacement d'un grillage) ; la convention entre le SMAGGA et Brignais sera proposée au prochain comité.

(Voir diapo 6)

- Travaux à Thurins – pont des Echèdes :
  - Génie civil : prévisionnel 16 000 € HT. Le SMAGGA a reçu 2 offres. Le marché sera attribué à RAMPA TP pour un montant de 23 780 € HT dont 11 890 € HT à la charge du SMAGGA (co-maîtrise d'ouvrage avec la CCVL). Démarrage prévu fin septembre.
  - Génie végétal : marché attribué à Green Style pour 13 402 € HT (prévisionnel prévu à 15 000 € HT). Démarrage prévu en octobre.
- Griffage atterrissements (prévisionnel 11 650 €) : 2 sites sont prévus, Montagny le Bas (fin septembre) et Grigny. Marché attribué à BEYLAT TP pour 8 500 € HT.

## 6. Questions diverses :

### • Point sur la pollution du Furon du 2 juillet 2009 :

M. Minssieux donne la parole à M. Châtain, Président du SIAHVG, qui rappelle que 2 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées se sont déversés dans le Furon à Soucieu en Jarrest, du 23 au 29 juin dernier, suite à un problème technique sur le poste de relèvement géré par la SDEI. L'information est parvenue au SMAGGA par l'intermédiaire d'un riverain le 2 juillet.

Une cellule de crise a été mise en place avec la SDEI, le SMAGGA, le SIAHVG, la commune de Soucieu en Jarrest, la Fédération de pêche du Rhône, l'AAPPMA de Brignais et l'ONEMA. Des mesures d'urgence ont été prises pour récupérer le maximum du flux polluants (barrages de paille...). Aux dires des spécialistes, la rivière est détruite sur 2 km.

Il a été décidé d'un certain nombre de mesures de surveillance des puits de captage du SIMIMO et du SIDESOL et des prélèvements sur la rivière. Des mesures doivent également être prises pour la réhabilitation du milieu, cette portion de rivière étant une réserve piscicole.

M. Minssieux informe les élus que les comptes rendus des réunions de juillet sont à leur disposition au SMAGGA.

Il précise que 10% du flux polluant a pu être récupéré, sachant qu'un orage ayant eu lieu dans les 72 h a lessivé la rivière et entraîné la pollution en aval. Le SMAGGA et l'AAPPMA de Brignais ont porté plainte. L'ONEMA attend encore quelques éléments de ce dossier avant de finaliser son procès verbal. Un arrêté, interdisant la pêche, la baignade et les prélèvements, a été pris par les maires des communes de l'aval.

La SDEI, fermier du SIAHVG, a reconnu sa responsabilité dans cette pollution et a mis en place des mesures d'urgence. Elle reconnaît qu'il y a eu faute humaine et a pris des mesures vis-à-vis du personnel. Le SIMIMO et le SIDESOL ont été prévenus afin de mettre en route une surveillance des

nappes alluviales. Une pêche électrique de sauvegarde et d'inventaire piscicole a été réalisée le 16 juillet.

Cet accident met en évidence la fragilité du milieu vis à vis des réseaux d'eaux usées du territoire. Il faut maintenant que les différentes parties débattent des mesures à prendre pour la réhabilitation du milieu et des dédommagements à demander.

M. Grange rappelle que le risque d'incident de ce type est toujours présent, particulièrement en période de fortes pluies, car beaucoup de communes sont majoritairement équipées en réseau unitaire.

En réponse à M. Martel qui demande ce qui est fait par le SIAHVG, M. Châtain estime qu'il faut revoir techniquement ce qui a dysfonctionné sur ce poste mais cela ne remet pas en cause le fonctionnement de tous les postes de relèvement. La réalisation de bassins de stockage est en projet, ainsi que la mise en séparatif des réseaux mais le problème du financement de ces opérations reste entier et le SIAHVG compte sur les aides de l'Agence de l'Eau et de la Région, dans le cadre du second contrat de rivière du Garon.

M. Martel s'interroge sur les politiques à tenir par les communes vis-à-vis des zonages d'assainissement et des choix stratégiques entre le non collectif et la création de stations d'épuration.

M. Faurat rappelle que l'ANC est payé par les particuliers ; malgré les difficultés, les résultats sont bons. Il estime qu'il faut impérativement évoluer vers le séparatif afin d'éviter les grandes quantités d'eaux claires parasites qui arrivent à la station.

M. Guerrieri fait remarquer que les modifications sur de l'existant entraînent un coût financier très important.

M. Lascombe estime qu'il s'agit d'un passage obligatoire ; tous les gestionnaires et les techniciens sont d'accord pour travailler sur la réfection des réseaux. Le coût est effectivement important, mais il est indispensable d'avancer dans ce domaine, sans repousser à chaque fois l'échéance.

M. Pecollet rappelle que l'obligation est de traiter à la source mais que les communes n'ont plus d'aide financière pour cela.

Mme Spacagna fait remarquer que, lors des mises en séparatif, il ne faut pas non plus négliger ce que l'on fait des eaux pluviales car celles-ci ont un impact négatif sur la qualité des cours d'eau ; cela est particulièrement visible dans les zones urbaines lors de fortes pluies.

M. Grange revient sur le problème des postes de relèvement en précisant que la SDEI a proposé des mesures de surveillance renforcée.

M. Chatain précise qu'un agent est désormais chargé de la surveillance quotidienne des mesures de télésurveillance.

M. Minssieux informe les élus que la Fédération de pêche du Rhône va monter un dossier juridique et que la prochaine réunion sur cette pollution aura lieu le 23 novembre prochain.

- **Acquisition de nouveaux locaux pour la MIE**

M. Minssieux rappelle que les trois syndicats ont délibéré pour l'achat d'un nouveau bâtiment pour la MIE. Le projet qui avait été présenté concernant l'achat d'un bâtiment existant dans la zone de Sacuny posait deux problèmes :

- le volume proposé s'est finalement avéré peu satisfaisant,
- le propriétaire actuel a demandé une importante indemnité de départ, sauf si nous respectons un délai de 18 mois.

Les trois Présidents ont alors envisagé la possibilité de construire un bâtiment dans la même zone d'activités, sans toucher au budget prévu. Les élus seront informés de la suite donnée à ce dossier.

- Communication
  - M. Jullian souhaite une importante communication sur les travaux de protections locales contre les crues qui engagent des sommes très importantes. Il faut utiliser tous les moyens à disposition : photos, site Internet ; il précise que des journalistes seront présents lors de la réunion de chantier du 10 septembre à Grigny.
  - M. Laurent informe les élus que la plaquette des animations pédagogiques 2009/2010 est en cours d'impression et qu'elle sera envoyée prochainement aux écoles primaires. Trois animations sont destinées aux centres de loisirs du territoire. M. Martel précise que 4 thèmes ont été retenus cette année : \* le territoire \* le vivant \* la qualité de l'eau \* l'eau au quotidien (avec enquête des enfants auprès de leur famille, leur commune ;..). Cette année servira de test pour ce nouveau projet d'éducation au développement durable. Il souhaite que les élus se sentent concernés par ce programme et soient partie prenante dans leur commune.

- **Terrains en bordure du Garon : politique foncière**

M. Minssieux informe les élus que M. Gergaud a abordé, au cours de la réunion des membres du bureau qui a eu lieu juste avant ce comité, le problème d'un terrain agricole d'un hectare sur Montagny, en bordure du Garon, en zone rouge, qui est mis à la vente 67 000 €. M. Gergaud estime qu'il faudrait préempter ce type de terrain afin qu'il puisse servir de zone d'expansion de crue, mais le SMAGGA n'a pas cette compétence, qui revient aux communes ou communautés de communes.

M. Gergaud indique que, dans l'urgence, la commune de Montagny a fait valoir son droit de préemption pour ce bien.

M. Minssieux pense que ce problème risque de se poser régulièrement pour tous les terrains en bord du Garon et qu'il faut avoir un débat à ce sujet.

M. Faurat souhaite que le SMAGGA rachète tous les terrains où le Garon peut s'épandre et ne plus construire dans ces zones.

M. Gergaud précise que la commune de Montagny va mettre une réserve dans son PLU sur tous les terrains en bord du Garon.

M. Minssieux souhaite que cette question soit abordée par un groupe de réflexion au sein du SMAGGA. M. Martel propose sa candidature pour diriger ce groupe ; se rajoutent MM. Jullian, Gergaud, Gauquelin (qui souhaite que les réunions aient lieu en soirée) et Servanin.

Mme Spacagna informe les élus que la DDE commence à réfléchir au PPR du Garon amont ; ils ont commencé la photogrammétrie avant de lancer les études

M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

**Prochaine réunion (toujours confirmée par convocation) :**

❖ **Mercredi 21 octobre 2009 à 17 h 30 à la MIE : Bureau + commission des finances**